

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du lundi 29 septembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre**, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : **24/09/2025**

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 43/2025

**OBJET : ASSOCIATION DES ÉLUS POUR LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES HÔPITAUX DU SUD-CHARENTE**

**Rapporteur : Muriel SAINT-LOUPT**

Vu la délibération 117/2024 en date du 7 novembre 2024, où il était évoqué que les urgences de l'hôpital de Barbezieux allaient être modifiées en antenne de médecine d'urgence.

L'association créée en 1995 des élus du Sud Charente pour le soutien et le développement de l'hôpital a été réactivée et les statuts ont été réactualisés en 2024.

Cette association a pour but :

- D'affirmer l'importance de l'implantation géographique des Hôpitaux du Sud Charente
- De veiller ainsi au maintien d'un service public à proximité
- De conserver une structure de première importance capable de fixer la population et de favoriser ainsi l'essor économique

Actuellement, la médecine de ville est mise à mal, nos médecins sont en surcharge. En 2024, plus de 900 personnes de notre bassin de vie ont été accueillies aux urgences.

Afin de maintenir notre soutien à cette association et pour les actions qu'elles pourraient porter.

Le maire propose de réitérer l'adhésion annuelle de cette association et propose 50€ de cotisation pour les Hôpitaux du Sud Charente

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

A 17 voix pour et 1 voix ne prenant pas part au vote car président de l'association

**DECIDE** de réitérer l'adhésion à l'association des Hôpitaux du Sud-Charente

**APPROUVE** de verser le montant de la cotisation de 50€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour adhérer et cotiser à l'association mentionné ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 016-211600739-20250929-DELIB43\_2025-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jacques BLANCHET

Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Département de la Charente

**MAIRIE DE CHALAIS**

**Registre des Délibérations**

Séance du lundi 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 016-211600739-20250929-DELIB44\_2025-DE

Berger  
Levraut

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 44/2025

**OBJET : SUVENTION POUR L'ASSOCIATION « SECONDE VIE »**

Rapporteur : Monique GRANET

Le monde associatif de Chalais poursuit toujours ses nombreuses activités et propose de nombreuses manifestations à venir sur la commune.

Il est fort plaisant de constater l'engagement de ces bénévoles qui redoublent d'efforts et de détermination pour poursuivre leur engagement afin de maintenir une dynamique et du lien social au service de la population du bassin de vie.

L'ensemble des élus ont été destinataires d'un tableau faisant état des propositions sur les dossiers de subventions 2025 qu'il convient de délibérer.

Parmi ces demandes de subventions, il convient de considérer celle effectuée par à l'association « Seconde Vie » de Chalais pour l'année 2025 ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme forfaitaire de 100€ à l'association « Seconde Vie ».

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'association « Seconde Vie » de Chalais pour l'année 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jacques BLANCHET

Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du lundi 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 016-211600739-20250929-DELIB45\_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 45/2025

**OBJET : VENTE DE MATÉRIEL PAR LA COMMUNE**

Rapporteur : Monique GRANET

Vu la liste envoyée et énumérée au dernier conseil du 17 juillet 2025, concernant divers matériels communaux à mettre en vente,

Vu les retours de propositions reçues courrier et mail, proposé au conseil municipal ci-dessous :

	Liste de matériel à vendre					
	Vélo électrique B Twin 418 KWh	Cuve à eau polyethylene 2000 litres	Cuve à eau polyethylene 2500 litres	Chauffage à air pulsé 220V	Autoporté John Deere X300r	Tondeuse Honda HRH 536
Frédéric BERNARD	165 €					
Maria FAVREAU	200 €					
Noémie CONTAMINE		300 €	350 €		500 €	
Roland LEZIN			250 €			
Marc GADY						350€ les 2

Il reste en vente à ce jour le chauffage à air pulsé et la tondeuse Honda.



Il est demandé au conseil d'en débattre et de donner son accord pour les propositions sus nommées,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder la vente du Vélo électrique B TWIN à Madame FAVREAU Maria pour un montant de 200 €
- **DECIDE** d'accorder la vente de la cuve de 2000l à Mme CONTAMINE Noémie pour un montant de 300 €
- **DECIDE** d'accorder la vente de la cuve de 2500l à Mme CONTAMINE Noémie pour un montant de 350 €
- **DECIDE** d'accorder la vente du tracteur autoporté John Deere à Mme CONTAMINE Noémie pour un montant de 500 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jacques BLANCHET



Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Département de la Charente

**MAIRIE DE CHALAIS**

**Registre des Délibérations**

Séance du lundi 29 septembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre**, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : **24/09/2025**

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 46/2025

**OBJET : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DE LA « SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU PAYS DE CHALAIS »**

**Rapporteur : Monique GRANET**

Le cloître de Chalais, propriété de l'Ehpad Talleyrand est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1991, mais n'a pas connu de rénovation depuis cette date et est de moins en moins utilisé. Ainsi, la maison de retraite a souhaité déléguer la gestion du cloître, via un appel à manifestation d'intérêt, pour l'aménager et le dynamiser.

Les missions confiées au délégataire :

- Assurer la gestion locative
- Assurer l'organisation de manifestations culturelles et artistiques
- Effectuer des travaux de remise aux normes

L'association « Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais » s'est vu confier la gestion du cloître pendant 5 ans renouvelable.

Des travaux sont nécessaires pour permettre l'organisation d'animations (électricité, réfection de la cuisine, accès PMR, mobilier...).

Le montant total des dépenses est estimé à environ 83 000€.

L'association a reçu une aide pour ce projet de l'association « ERA16 » de 52 000€.

L'association a également sollicité le Crédit Agricole (leur banque) et Groupama (leur assureur) dont elle attend une réponse.

L'association peut bénéficier de fonds européens si une aide communale est attribuée. L'aide européenne multiplie par 4 le montant octroyé par la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme forfaitaire de 5 000€ pour participer au projet de l'association « Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais ».



Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jacques BLANCHET

Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Département de la Charente

**MAIRIE DE CHALAIS**

**Registre des Délibérations**

Séance du lundi 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 016-211600739-20250929-DELIB47\_2025-DE

BREGER  
L'EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 47/2025

**OBJET : ABROGATION DE LA DÉLÉGATION 42/2025 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR VENTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Rapporteur : Monique GRANET**

Vu lors du dernier conseil du 17 juillet 2025, demandant la délégation du conseil municipal au Maire pour la vente des bâtiments communaux,

Vu L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant le retour du courrier de la préfecture en date du 12 aout 2025 relatant qu'il n'est pas possible de déléguer d'autres pouvoirs au Maire que ceux auxquels il fait référence, que la liste énumérée dans ce texte est limitative et que la vente des bâtiments communaux ne figure pas au rang des pouvoirs pouvant être délégués par le conseil municipal,

Il a été décidé d'abroger et retirer la délibération n°42/2025 en date du 17 juillet 2025.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité

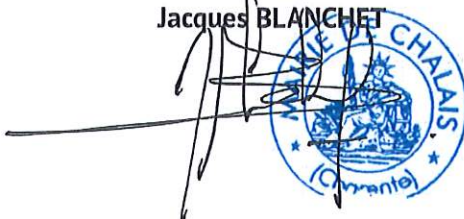
- **DECIDE** D'abroger et retirer la délibération 42/2025 en date du 17 juillet 2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance  
**Richard CHANTEL**



Le Maire,  
**Jacques BLANCHET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente  
**MAIRIE DE CHALAIS**  
**Registre des Délibérations**  
Séance du lundi 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 48/2025

**OBJET : SDEG 16 – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES EQUIPES DE LAMPES A DECHARGE PAR DES MODELES A LED**

Rapporteur : Muriel SAINT-LOUPT

Vu la délibération 06/2024 en date du 25 janvier 2024, sur la nécessité de s'inscrire dans une politique de développement durable et de réduire les consommations d'énergie en adaptant les équipements d'éclairage public actuels aux nouvelles technologies,

Concernant la commune qui compte actuellement 505 points lumineux en totalité sur la commune.

A ce jour 291 ampoules ont été remplacées en LEDS suite au devis du 5 décembre 2023.

Il y aurait 93 lanternes à remplacer, comptant entre 500 et 600€ de reste à charge par la commune pour le remplacement d'une lanterne.

Ces travaux peuvent être réalisés en plusieurs phases, par secteurs. Une étude détaillée sera alors réalisée à la demande de la commune.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à prendre rang sur la proposition du SDEG 16.
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL



Le Maire  
Jacques BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Département de la Charente

**MAIRIE DE CHALAIS**

**Registre des Délibérations**

Séance du lundi 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 016-211600739-20250929-DELIB49\_2025-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 49/2025

**OBJET : REMPLACEMENT DES TRANSLUCIDES DE LA SALLE DE TENNIS PAR LA SOCIETE THOMAS (DIGNAC)**

**Rapporteur : Roland LEZIN**

Le projet de la commune de Chalais est de changer les plaques translucides en polycarbonate sur les terrains du club de tennis situés 17 Route de Médillac,

L'amélioration de la qualité des équipements sportifs est une préoccupation et une priorité pour les élus ; Un devis a été réalisé par la société THOMAS - de DIGNAC (16) pour le remplacement des façades translucides à Chalais pour un montant de 19 226 euros H.T.

Un autre devis a été réalisé par la société DUVERGT – FBI de RIBERAC (24) pour le remplacement des façades translucides à Chalais pour un montant de 26 705,23 euros H.T.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

- **ACCEPTE** de choisir la société THOMAS de Dignac (16), pour les travaux de la salle de tennis
- **ACCEPTE** le devis établi par la société THOMAS pour un montant de 19 226 euros H.T. pour le remplacement des façades translucides avec un risque de changement de tarif révisé ultérieurement
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL

Le Maire  
Jacques BLANCHET

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du lundi 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 016-211600739-20250929-DELIB50\_2025-DE

Berger  
L'ÉVALUÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 50/2025

**OBJET : PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B1450 SITUÉE ROUTE DES « CHAGNASSES »**

Rapporteur : Muriel SAINT-LOUPT

Vu la proposition faite de Monsieur MICHEL et Mme RAISON, par courrier du 09 septembre 2025, de sa volonté d'acquérir à la commune, en partie la parcelle cadastrée B1450, située au lieu-dit « Les Chagnasses », d'une superficie totale de 915 m<sup>2</sup> pour le prix de 10€/ m<sup>2</sup> soit un montant total de 9 150€.

La commune souhaite que la vente de cette parcelle soit conditionnée à cette préconisation.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée B1450, située au lieu-dit « Les Chagnasses », d'une superficie totale de 915 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 euros/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 9 150€.
- **DIT** que cette vente fera l'objet d'un acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte à intervenir.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE À CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL

Le Maire  
Jacques BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS

Registre des Délibérations

Séance du lundi 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre, à vingt et une heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BLANCHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Date de convocation : 24/09/2025

Présents (15) : BLANCHET Jacques, GRANET Monique, SAINT-LOUPT Muriel, LÉZIN Roland, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, HAMEL-ANGUISSOLA Patricia, CHANTEL Richard, CHARIERAS Béatrice, BOISSEAU Patrick, PLOUCHARD Florence, BERTON Frédéric, CONTAMINE Noémie, MARCELIN Gérard, BERTRAND Jean-Pierre et BONNIN Joël

Absents/Excusés (4) : MOTY Joël, PARIZIEN Sylvie, ROUX Christian et Mme BEAU Anja

Pouvoirs (3) : M. MOTY Joël à M. BLANCHET Jacques et Mme PARIZIEN Sylvie à Mme SAINT-LOUPT Muriel et M. ROUX Christian à M. LÉZIN Roland

Monsieur Richard CHANTEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 51/2025

**OBJET : OPÉRATION DE DISTRIBUTION DE CHÈQUES-CADEAUX POUR NOËL AUX SÉNIORS DE LA COMMUNE EN PARTENARIAT AVEC LES COMMERÇANTS DE CHALAIS**

**Rapporteur : Sylvie LACAMOIRE-PUYALOU**

Cette année, les élus de la municipalité ont de nouveau fait le choix de soutenir le commerce local et de réitérer l'opération chèques-cadeaux offerts aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidant Chalais et inscrites sur les listes électorales communales, par la remise d'un chèque-cadeau d'une valeur de 17 euros.

Cette opération sera effectuée en partenariat avec les commerçants de Chalais et l'association PHÉNIX. Les modalités pratiques de l'opération vont être établies et communiquées à chaque commerçant par écrit.

Une affiche permettant de s'identifier en tant que « commerçant partenaire de l'opération » leur sera remise pour qu'ils la disposent dans leur vitrine.

Vu le Décret N° 2016-33 du 20/01/2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de la commune en matière de politique locale du commerce ;

Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une opération de remise de chèques-cadeaux seniors pour Noël d'une valeur de 16 euros par bénéficiaire. Il s'avère qu'au dernier décompte effectué, **570 personnes** sont concernées par ce chèque-cadeau, ce qui fait un total de **9 690 euros**.

**Les 23 résidents bénéficiaires de la Maison de retraite recevront de nouveau un colis de « sucreries » d'une valeur de 17 euros.** Un devis va être réalisé pour cela auprès du Marché Fermier de Chalais.

Les chèques-cadeaux seront remis aux bénéficiaires en main propre contre signature.

La date de **commencement de l'opération sera le 8 décembre 2025** avec la distribution des chèques-cadeaux à domicile par les élus.

Les bénéficiaires auront **jusqu'au 31 janvier 2026** pour dépenser leur chèque-cadeau dans les commerces de Chalais.

**L'opération se terminera le 28 février 2026, terme de rigueur**, date à laquelle les commerçants devront nous avoir fait parvenir leur facture respective récapitulant le nombre de chèques-cadeaux qu'ils ont récoltés.

Ils seront tenus d'accompagner leur facture des chèques-cadeaux récupérés afin que la commune puisse procéder aux vérifications avant que les mandats ne soient émis aux commerçants concernés et que le Trésorier procède aux paiements.

Les 570 chèques-cadeaux seront imprimés sur des cartons blancs BB250, format 90X210 mm, par l'imprimerie BERTON, ainsi que les 50 affiches A4 à apposer chez les commerçants pour un devis de 198 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
À l'unanimité

- **VALIDE** la réitération de l'opération de remise des chèques-cadeaux aux seniors d'une valeur de 17 euros en partenariat avec les commerçants de Chalais.
- **VALIDE** la remise de colis de « sucreries » aux 23 résidents de l'EHPAD de Chalais inscrits sur les listes électorales communales.
- **ACCEPTÉ** le devis de l'imprimerie BERTON pour l'impression des chèques-cadeaux et des affiches pour les commerçants pour un montant de 198 euros.
- **VALIDE** la durée de l'opération du 8 décembre 2025 (distribution des chèques-cadeaux) au 28 février 2026 (date de la remise des factures et des chèques-cadeaux récoltés par les commerçants).

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.**

Le Maire  
Jacques BLANCHET



Secrétaire de séance  
Richard CHANTEL

